
Date de Convocation

24/03/2026

Date d’Affichage

25/03/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 19

Présents 16

Votants 19

OBJET :

**Suppression de poste à
l’organigramme du
personnel**

L’an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Xavier GIRARD, Maire d’Ennevelin

Etaient présents : Xavier GIRARD, Aurore AUVERT, Olivier DUBREUCQ, Valérie DEVENDEVILLE, Fabrice DALLA COSTA, Eric LAUWAGIE, Jean-Michel HAVEZ, Amadou DRAME, Isabelle RAUWEL, Manuel DELMOTTE, Anne DAMIE, Chloé BRADIER, Nicolas CASTANO, Maxime POUSSET, Florence MAMPAEY, Pernelle VANUXEM

Absent ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE, Olivier TYTGAT, Hélène FOUACHE

Secrétaire de séance : Pernelle VANUXEM

Monsieur Le Maire expose que conformément à l’article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d’idées, il revient au Conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n’est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Monsieur le Maire rappelle que l’agent qui occupait le poste d’agent polyvalent des services techniques sur le grade d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, a été promu via promotion interne sur un poste d’agent polyvalent des services techniques spécialisé en sonorisation et organisation des manifestations sur le grade d’agent de maîtrise depuis le 1^{er} décembre 2024.

A cet égard, il convient de supprimer l’emploi d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Cette suppression est soumise à l’avis préalable du Comité social territorial.

Ce dernier s’est prononcé de manière favorable dans sa séance du 5 mars 2026

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la suppression du poste d’agent polyvalent des services techniques sur le grade d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l’avis favorable du comité social territorial en date du 5 mars 2026

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression du poste d'agent polyvalent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil municipal,
Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (*indication des votes*):

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>19</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>19</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

DÉCIDE

Article 1 :

De supprimer un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques à temps complet, de catégorie C, au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Article 2 :

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} avril 2026

Grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet :

- Ancien effectif : 4
- Nouvel effectif : 3

Article 3 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal (*ou annexe*)

Article 4 :

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Secrétaire de séance
Pernelle VANUXEM

Fait et délibéré à Ennevelin,
Le 31 mars 2026,
Le Maire,
Xavier GIRARD

